

ORCHESTRE MILITAIRE

Avec autorisation au préalable

 Indice prix à la consom. 129,45
 (Base 100 = 2013) à partir du
 01.01.2024

Le tarif est seulement d'application en cas de:

- introduction d'une demande d'autorisation auprès la SABAM, au moins 5 jours avant la manifestation;
- remise du relevé des oeuvres exécutées ou représentées dans un délai de 15 jours après la manifestation.

Tarif audio TAPTOES ET FESTIVALS DE MARCHES			
<u>+X3+%</u> SUR LES RECETTES BRUTES, TENANT COMPTE DES MINIMA SUIVANTS (€) :			
Nombre de sociétés exécutants	Montant minimum à percevoir par manifestation		
	Droits	TVA	Total
Jusque 3	150,24	9,01	159,25
4	164,98	9,90	174,88
5	193,14	11,59	204,73
6	216,36	12,98	229,34
7	234,46	14,07	248,53
8	247,20	14,83	262,03
9	255,04	15,30	270,34
10	257,60	15,46	273,06

DEFILES

10% SUR LE BUDGET ARTISTIQUE, AVEC UN MINIMUM DE 38,58 € + 2,31 € = 40,89 € PAR SORTIE

CONCERTS

10% SUR LES RECETTES BRUTES, AVEC UN MINIMUM DE 217,12 € + 13,03 € = 230,15 € PAR CONCERT

Recettes brutes - Définition

Les recettes brutes sont calculées sur la base de :

- 1) les prix d'entrées*, comme définis ci-dessous;
- 2) des cartes gratuites données en contrepartie d'un contrat de sponsoring dont la valeur à prendre en considération est celle de la moyenne des prix d'entrée pratiqués;
- 3) toute autre forme de sponsoring direct ou indirect.

***Définition du prix d'entrée :**

Toute somme (carte d'entrée, billet de tombola, carte de soutien, carte de membre, achat de programme obligatoire, etc...) qui doit être payée pour avoir accès au lieu où l'exécution se produit. Si divers prix d'entrée sont demandés, la valeur moyenne de ces prix d'entrée normalement appliqués sera prise en considération pour le calcul des droits.

Le coût de plateau : Toutes les sommes que l'organisateur est tenu de payer pour l'exécution ou la représentation du programme.